

Règlement des compétitions

1 Bases

- Directives du chef de l'armée concernant les concours militaires lors des fêtes de tir fédérales et cantonales (Directives 90.053; 2023-27).
- Ordonnance du DDPS sur le tir hors du service (RS 512.311; état au 01.01.2023).
- Ordonnance sur le tir hors du service (RS 512.31; état au 01.01.2016).
- Ordonnance concernant le sport militaire (RS 512.38; état le 01.02.2020).
- Une liste actuelle des moyens auxiliaires autorisés en rapport avec les armes d'ordonnance et les armes autorisées dans les exercices fédéraux (form 27.132f).
- Directives sur la remise des armes de l'armée comme prix pour des manifestations de tir Directives 93.007; 2022-25).

2 Généralités

La compétition de l'armée du 8 juin 2026 fait partie de la fête fédérale de tir de Coire 2026 (CTA FFT 2026).

Le chef de l'Armée a désigné le commandant de la division territoriale 3 comme - commandant du combat. Le commandement de la division territoriale 3 organise le FSIC 2026 en collaboration avec le Comité d'organisation de la FFT de Coire 2026 et le domaine Tir et activités hors du service (SAT).

Les formulations suivantes s'appliquent aux participants féminins et masculins.

3 Principe de base

Le concours comprenant trois catégories «armée», «OFDF / police/sécurité» ainsi qu' «autorités et sociétés militaires» comprend un concours de tir dans chaque discipline: fusil d'assaut 300 m et pistolet 25 m.

La compétition se déroule en groupe. Un groupe est composé de trois tireurs.

Un classement des résultats de groupe et individuels est établi par catégorie et par discipline.

Dans la catégorie (cat) «armée», le chef de groupe et le maître militaire individuel sont désignés dans les disciplines du fusil d'assaut 300 m et du pistolet à 25 m.

4 Droit de participation au CTA FFT 2026

4.1 Généralités

- Sont autorisés à participer les membres des états-majors, des formations, des formations d'application et des écoles de l'armée, de l'office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières (OFDF), de la police ainsi que des autorités et des sociétés militaires.
- Pour les militaires en service d'instruction de base ou d'avancement (ER, écoles de cadres, etc.), c'est la formation d'application (FOAP) concernée qui est considérée comme incorporée.
- Comme tireur de groupe ou tireur individuel, chaque tireur ne peut participer qu'une fois par discipline.
- Les militaires libérés de leurs obligations militaires ne peuvent pas participer au FFT dans la catégorie «armée».
- L'incorporation actuelle est valable selon l'inscription dans le livret de service, le manager de service ou PISA. Toute violation de cette directive entraîne la disqualification.

- L'annonce supplémentaire en tant que tireur individuel est possible.
- Pour les membres de l'OFDF et de la police, le nombre des groupes est limité dans les deux disciplines (l'ordre des inscriptions est déterminant).
- Pour les militaires des autorités et des sociétés militaires, le nombre de groupes dans les deux disciplines est limité (l'ordre des inscriptions est déterminant).

4.2 Composition du groupe

- Cat «armée»: trois militaires, dont deux au moins doivent provenir de la même état-major, de la même unité ou de la même école.
- Cat «OFDF / police / sécurité»: trois tireurs provenant de la même région douanière, du même corps de police ou du même secteur de service ou de la même succursale.
- Cat «autorités et sociétés militaires»: trois tireurs issus de la même société militaire ou de la même autorité. Les groupes incomplets sont enregistrés dans la liste de classement.

5 Programmes de tir

5.1 Fusil d'assaut 300 m

- | | |
|------------------------|--|
| a. cible | Cible B combinée (form 34.21) avec valeurs 1 à 4. |
| b. position de tir | couché, F ass 90 à partir du bipied, F ass 57 à part avec appui médian ou avant. |
| c. nombre de coups | 20 coups pour cart 90 F et 20 coups pour cart 11 F. |
| d. séquences de tir | 2 coups d'essai obligatoires toutes les 60 sec, montrés séparément ;
Coup par coup en 3 minutes, montré individuellement;
Feu de vitesse à 60 sec, montré à la fin du tir;
Feu de vitesse de 6 coups en 30 secondes, montré à la fin. |
| e. commandements | Les commandements sont donnés en allemand et se lit comme suit:
<i>«Sind sie bereit»</i> (êtes-vous prêt).
Après une pause de 5 sec: <i>«Anschlagen»</i> (épaulez).
Après une pause de 5 sec: <i>«Feuer»</i> (feu).
Lors d'une opposition, l'ordre est <i>«Erstellen»</i> (attendez). |
| f. epauler | L'arme ne peut être utilisée qu'au premier commandement
Entre les series, l'arme peut rester épaulée. Entre les tirs, mais elle doit toutefois être assurée. |
| g. indication de temps | Le calcul des temps est effectué à partir du commandement <i>«feu»</i> .
L'indication de la durée d'un tir coup par coup a lieu toutes les 60 secondes et après 2 minutes toutes les 10 secondes.
Les 5 dernières secondes sont comptées. L'indication des temps lors de tirs d'essai et des tirs de vitesse est faite toutes les 10 secondes. Les 5 dernières secondes sont comptées. |

5.2 Pistolet 25 m

- | | |
|---------------------|--|
| a. cible | Plaques tournantes |
| b. position de tir | Cible ordonnance – tir rapide (form 34.17) avec une note de 6 à 10.
Autonome et avec bras libres à une ou deux mains. |
| c. nombre de coups | Les deux mains peuvent saisir l'arme. |
| d. séquences de tir | 20 coups de cart 14 pist.
2 coups d'essai obligatoires en 10 sec, montrés séparément;
Tir coup par coup en 10 sec, montré individuellement;
Feu de vitesse à 40 secondes, montré à la fin;
Feu de vitesse à 30 secondes, montré à la fin;
Feu de vitesse en 20 secondes, montré à la fin. |

e. préparation	Le remplissage du magasin de munitions ne doit se faire qu'après la tablette de tir. Au tir coup par coup, chaque cartouche doit être chargée à la fois. Lors d'un tir de vitesse, il ne faut charger que cinq cartouches. Lors du tir de préparation, l'arme est désassurée, le tir avec le bras et les bras (tir à deux mains) ne doivent pas dévier de plus de 45 degrés de la verticale et doivent être maintenus dans cette position. Pour ordonner le retrait de l'arme sur la tablette, la culasse doit être ouverte et le magasin retiré et le canon doit être pointé vers les cibles.
f. commandements	Les commandements sont donnés en allemand et se lireont « <i>Sind sie bereit</i> » (êtes-vous prêt). Lors d'une intervention, il faut commander « <i>Erstellen</i> » (attendez). S'il n'y a pas d'opposition dans les 3 secondes, les cibles sont retournées et apparaissent après 7 secondes.
g. indication de temps	Le calcul du temps s'effectue à partir de l'affichage des cibles. Le temps donné est donné toutes les 10 sec, les 5 dernières sont comptées. Les temps de tir prennent fin lorsque les cibles sont déplacées.

6 Règlement des compétitions

6.1 Type de service, tenue et équipement

- Type de service: service non soldé.
- Il n'existe aucun droit à une solde ou à une allocation pour perte de gain ni à l'assurance militaire. Font exception les militaires qui se trouvent dans un SIB ou un SP trp au moment du combat militaire.
- Les compensations sont de la compétence du cdt ou de la ligne.
- Les militaires se présentent en tenue de service 90 (selon règl 51.009, Habillement et paquetages).
- Les membres de l'OFDF et de la police portent leur tenue de service.
- Les militaires des autorités et des sociétés militaires portent la tenue de service 90 dans la mesure où ils sont encore incorporés dans l'armée. Les tireurs libérés de l'obligation de servir portent des vêtements civils.
- Le port des coquilles personnelles de protection de l'ouïe est obligatoire.
- Le port de serre-tête avec cache-œil ainsi que de lunettes de tir ou de lunettes à cache-tête ajustables est autorisé.

6.2 Armes et moyens auxiliaires

- Le concours peut être organisé avec des armes conformément à l'ordonnance sur le tir hors du service (RS 512.31, état le 01.01.2016), quelle que soit l'arme inscrite dans le livret de service.
- Les militaires de l'OFDF et du corps de police peuvent disputer le concours avec leur arme de service.
- Différents types d'armes sont autorisés au sein du groupe.
- Le cahier des moyens auxiliaires SAT (form 27.132) doit être appliqué.

6.3 Munitions de compétition

Pendant la compétition, seul le certificat d'ordonnance délivré par la direction des examens est autorisé les munitions soient tirées.

6.4 Feuilles de stand

Les feuilles de stand sont préparées par l'organisation des concours sur la base des formulaires d'inscription, étiquetées et remises aux tireurs le jour de la compétition. Après le tir, le tireur reçoit une copie de la feuille de stand.

6.5 Classements

Les douze classements suivants sont établis:

- Classements de groupe «armée» fusil d'assaut 300m / pistolet à 25m.
- Classements de groupe «OFDF/police/sécurité» fusil d'assaut 300m / pistolet à 25m.
- Classements de groupe «autorités et sociétés milit.» fusil d'assaut 300m / pistolet à 25m.
- Classements individuel «armée» fusil d'assaut 300m / pistolet à 25m.
- Classements individuel «OFDF/police/sécurité» fusil d'assaut 300m / pistolet à 25m.
- Classements individuel «autorités et sociétés milit.» fusil d'assaut 300m / pistolet à 25m.

6.6 Etablissement du classement

Pour le classement individuel, c'est le total du programme de compétition qui compte. En cas d'égalité, c'est dans l'ordre suivant:

- Le nombre de points total du dernier tir de vitesse (pour l'affichage électronique des coups, le meilleur coup bas, au nombre de 100).
- Le nombre de points total de l'avant-dernier tir de vitesse (en cas de marquage électronique du but, le coup bas indique un meilleur coup par 100).
- L'âge avancé du tireur.

Pour le classement des groupes, la somme des résultats individuels des trois groupes est prise en compte.

En cas d'égalité, ils décident dans l'ordre:

- Le résultat individuel le plus élevé.
- Le nombre total de points du groupe du dernier feu de vitesse.
- Le nombre total de points du groupe de la deuxième dernière série de tirs de vitesse.
- Le score total des coups bas du groupe dans la dernière série (lors de la désignation électronique des touchés, un meilleur coup bas, au nombre de 100).
- L'âge le plus élevé du groupe.

Les groupes incomplets ne sont pas pris en compte dans le classement des groupes, toutefois, ils sont classés individuellement.

6.7 Titres de champion, récompenses, cadeaux

A l'occasion du CTA FFT, les titres de champion suivants sont décernés dans la catégorie «armée»:

- Champion de l'armée fusil d'assaut 300m / pistolet 25m.
- Champion d'armée groupe fusil d'assaut 300m / pistolet 25m.

Les trois premiers rangs de ces titres reçoivent une médaille (or, argent, bronze). Les trois premiers rangs reçoivent également des médailles dans les catégories «OFDF/police/sécurité» et «autorités et sociétés militaires».

L'insigne de couronne est remis comme distinction individuelle dans les catégories «armée», «OFDF/police/sécurité» ainsi que «autorités et sociétés militaires» conformément au classement individuel des disciplines. Les limites des couronnes sont pour le fusil d'assaut à 300 m à 61 et pour le pistolet à 25 m à 160 points.

Des cadeaux sont prévus, dans toutes les catégories, pour les meilleurs tireurs individuels et les meilleurs groupes des deux disciplines.

Les donations fédérales (Pist/F ass) ne sont remises qu'à des militaires ou à la catégorie «armée».

7 Plaintes

Les plaintes concernant l'organisation des tirs doivent être immédiatement adressées à la direction des compétitions de tir. Celle-ci prend sa décision le plus rapidement possible et par définition. Les plaintes concernant les classements doivent être déposées par écrit à la commission de recours dans les 24 heures qui suivent

l'annonce des résultats. Celle-ci prend sa décision le plus rapidement possible et définitivement.

Le commandant du concours désigne une commission de recours composée de trois experts, dont un seul peut faire partie de la direction de la compétition.

8 Inscription, frais de participation

Le portail d'inscription est accessible à partir du 15.12.2025, à l'adresse www.armee.ch/TDIV3. La date limite des inscriptions est le 31.03.2026. Pour des raisons d'organisation, l'inscription dans les différentes catégories se fait toujours via le formulaire de groupe.

Les frais de participation par groupe et discipline dans les catégories «OFDF, police, sécurité» et «autorités et sociétés militaires» s'élèvent à CHF 75.- par discipline et à CHF 25.- pour le tireur individuel. Les frais de participation seront réglés jusqu'au 08.05.2026 au moyen du bulletin de versement annexé à la confirmation d'inscription. Les tireurs de la catégorie «armée» ne paient pas de frais d'inscription. Vous recevrez une confirmation d'inscription.

9 Annonce des classements

La participation à la remise des résultats est une question d'honneur.

Aucun prix ou cadeau ne sera envoyé aux tireurs du lundi 08.06.2026.

10 Inscriptions dans le livret de performances militaire / le livret de tir

Sur demande, les organisateurs des concours inscrivent le jour de la compétition du tireur, la participation et le résultat individuel dans le livret de performances militaires/le livret de tir.

11 Tirs de préparation et d'entraînement

Tir d'entraînement:

L'exécution des tirs d'entraînement est l'affaire du cdt trp.

Tir de formation:

L'organisation et la conduite des tirs de sélection incombent à la com-
les mandants des Grandes Unités et des formations d'application.

Munitions pour tir d'entraînement et de préparation:

Lors de tirs d'entraînement et de sélection en service de troupe, les munitions doivent être utilisées:

À prélever sur la dotation SP trp.

Lors de tirs de séparation hors du service, les subord dir CdA ainsi que les com-
les commandants des Grandes Unités et des formations d'application reçoivent des munitions gratuites.

Les demandes doivent être soumises au SAT dans les délais.

12 Validité du règlement de la compétition

Sous réserve d'adaptations et de précisions détaillées. En cas de doute, la version allemande fait foi.

Approuvé:

Commandant division territoriale 3

Chef de l'Armée désigné

Divisionnaire Maurizio Dattrino

Divisionnaire Benedikt Roos

Distributeur

- Comité d'organisation de la Fête Fédérale de Tir de Coire 2026
- Cdmt Instr / SAT
- Tous les états-majors et unités de l'armée p v h
- Toutes les écoles et stages de l'armée p v h